

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Recu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1252022-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation:

Mardi 6 décembre 2022

Mis en ligne:

Vendredi 16 décembre 2022

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 15

ANDRÉ-SABOURDY Présents: Mesdames. Messieurs Isabelle. BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires: M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Absente: DORIA Anne

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-125 - Administration générale: Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022 pour approbation.

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 6 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI), 2 ABSTENTIONS (D.SIMON, S.NOULLEZ), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022.

> Pour extrait conforme. Le Maire.

Gaël LEFEUVRE